



# Peut-on cumuler plusieurs CDD simultanément ?

Fiche pratique publié le **09/06/2015**, vu **1780 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Il s'agit ici de faire signer plusieurs CDD à temps partiel simultanément, pour que le salarié puisse occuper plusieurs postes au sein de la même entreprise.**

La loi autorise-t-elle le [cumul](#) de plusieurs CDD simultanément ?

## **Pas de possibilité de cumuler plusieurs CDD à temps partiel dans la même entreprise**

Un CDD ne peut être conclu que pour le remplacement d'un seul salarié. L'interdiction s'applique que les salariés remplacés soient tous absents ou non au même moment.

En revanche, il est possible de conclure autant de CDD à temps partiel que de personnes qu'il faut remplacer.

[image\\_rompre\\_cdd.png](#)

## **Possibilité d'affecter temporairement le salarié à un autre poste**

Un salarié n'a pas le droit de cumuler plusieurs CDD à temps partiel au sein de la même entreprise mais peut parfaitement être muté temporairement à un autre poste, du moment que l'employeur respecte les [conditions de recours au CDD](#).